

Postulat

Accès aux bâtiments communaux pour toutes et tous CONSEIL COMMUNAL DU 13 décembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

L'accès aux bâtiments d'utilité publique, appartenant à la Ville de Moudon, doit pouvoir se faire de la manière la plus aisée possible pour les personnes souffrant de mobilité réduite. (En raison de l'âge, d'un accident ou d'une maladie ou d'un handicap visuel ou sonore comme le dispose la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)).

Comme le prévoit la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles », nous constatons que notre Hôtel de Ville regroupe entre ses murs tous les services communaux dont l'accès facilité doit être offert à toute la population à mobilité réduite. De surcroît, nous soulignons qu'il n'y a pas d'accès direct depuis la route ou le trottoir.

La chaussée de l'Hôtel de Ville, tout comme les bâtiments dépourvus d'ascenseur ou de plate-forme permettant l'accès aux étages supérieurs doit être modifié comme prévu par la norme mentionnée précédemment.

Les écoles de Moudon ne possèdent quant à elles aucun moyen d'accéder aux étages supérieurs, que cela soit pour un élève, un collaborateur ou un parent se trouvant en situation de handicap, permanent ou temporaire.

Nous notons que la LHand prévoit aussi d'équiper les bâtiments d'utilité publique pour les personnes malentendantes et malvoyantes.

Dès lors, nous invitons la Municipalité à répondre à ce postulat et nous invitons tous les membres du Conseil communal à le soutenir afin de faciliter l'accès à l'administration communale et à tous les bâtiments communaux, et de rendre leur accès conforme au droit fédéral.

Nous avons ainsi l'honneur, au vu de la problématique relevée ci-dessus, d'inviter la Municipalité à :

- Entreprendre tous les travaux nécessaires pour que toutes les personnes désireuses de se rendre dans un bâtiment communal puissent le faire en toute sécurité et sans obstacle, conformément à la LHand.

Moudon, le 24 novembre 2022

Céline Ombelli

Soutenu par :

Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Sandrine Bosse-Buchanan, Sophie Demierre, Carine Steiner, Jakup Isufi, Julien Pittet.